



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 113 Sp 19

Auxerre le 24 novembre 2021

Présents : MM Barrault – Batréau – Schminke - Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 30.

1. Réclamation

Match 24151867 du 18.11.21 Auxerre Sp Citoyen – Charbuy futsal départemental

Courriel du club de Charbuy en date du 21 novembre 2021 : réserve d'avant match du club de Charbuy sur la participation à la rencontre de Mr El Idrissi Karim en tant que joueur et dirigeant du club d'Auxerre Sp Citoyen».

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend note du courriel du club de Charbuy,
- en application des articles 142, 186 et 187.1 des R.G.,
- attendu que « les réserves doivent être confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match... »,
- attendu que le courriel du club de Charbuy est en date du 21 novembre pour un match qui s'est déroulé le 18 novembre 2021,
- attendu que les délais sont dépassés,
- dit la réserve d'avant match du club de Charbuy non recevable en la forme,
- confirme le résultat du match : Auxerre Sp Citoyen = 4 / Charbuy = 3,
- transmet le dossier à la commission technique – départemental Futsal.

2. Match non joué

Match 23740011 du 21.11.21 St Georges 2 – Fleury La Vallée 2 Départemental 3 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- réceptionne la FMI ou il est indiqué l'absence de l'équipe de Fleury La Vallée 2,
- prend note du courriel de l'arbitre officiel, Mr Szelag, en date du 21 novembre 2021 concernant son déplacement pour cette rencontre,
- prend note du courriel du club de St Georges en date du 22 novembre 2021,
- prend note des différents courriels et documents du club de Fleury La Vallée en date des 21 et 23 novembre 2021,
- attendu que des joueurs de l'équipe de Fleury La Vallée étaient « cas contact COVID »,
- attendu que le club de Fleury La Vallée a transmis tous les documents nécessaires pour justifier la non présence des joueurs de l'équipe de Fleury La Vallée pour cette rencontre,

- en application du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales – saison 2021-2022,
- demande au club de Fleury La Vallée de fournir copie de l'attestation de l'ARS pour la fermeture de la classe CM1/CM2 pour les dates du 22 au 26 novembre 2021 (comme indiqué dans le mail de l'école),
- met le dossier en attente de la réception de ce document au district pour la date du **mardi 30 novembre 2021**, date impérative,
- attendu que le club de Fleury La Vallée a omis de prévenir l'arbitre officiel de l'annulation de la rencontre,
- attendu que l'arbitre s'est déplacé, demande au secrétariat de débiter le compte du club de Fleury La Vallée de la somme de 64,16 € (frais de déplacement) pour en créditer le compte de l'arbitre, Mr Szelag Michel.

3. Forfait

Match 24076259 du 20.11.21 Sens Jeunesse 2 – Gron Véron 2 U13 départemental 1

La commission,

- prend note du courriel du club de Gron Véron en date du 19 novembre 2021,
- réceptionne la FMI ou il est indiqué l'absence de l'équipe de Gron Véron,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Gron Véron au bénéfice de l'équipe de Sens Jeunesse 2,
- score : Sens Jeunesse 2 = 3 buts, 3 pts / Gron Véron 2 = 0 but, - 1 pt,
- amende 30 € au club de Gron Véron pour forfait déclaré (amende 6.11).

4. Changements dates, horaires, terrains

Situation du club de St Julien Du Sault

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le terrain du stade de St Julien Du Sault est toujours en travaux,
- prend note de la convention de mise à disposition d'un équipement intercommunal à un club sportif établie entre la CCAM et le club de St Julien du Sault,
- programme les matchs seniors comme suit :
 - D3 gr A du 28.11.21 St Julien 1 – Cerisiers 2 à 14 h 30 sur le terrain stabilisé du stade L Masson à Migennes,
 - D4 challenge gr A du 12.12.21 St Julien 2 – UF Villeneuvienne à 14 h 30 sur les installations du stade R. Lapert de Cheny,
- pour le match de Coupe Prével du 05.12.21, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer à 14 h 30 sur les installations de Varennes.

Match 23739551 du 28.11.21 Courson – Monéteau 2 Départemental 2 gr B

Demande de report de match du club de Monéteau en date du 22 novembre 2021.

La commission, vu le refus de report du club de Courson (courriel en date du 22 novembre 2021), maintient cette rencontre le 28 novembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Courson.

Match 23740017 du 28.11.21 Varennes 3 – Gurgy 2 Départemental 3 gr B

Demande de report de match du club de Varennes en date du 23 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 5 décembre 2021 à 12 h 00 sur les installations de Flogny La Chapelle, date impérative (1^{ère} date de libre).

Match 24199452 du 28.11.21 Sens Sporting Club – Malay Le Grand 2 Départemental 4 Challenge gr A

Demande de report de match du club de Malay Le Grand en date du 24 novembre 2021.
La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 30 janvier 2022.
Amende de 20 € au club de Malay Le Grand pour demande tardive de report en seniors (5 jours avant la rencontre) (amende 5.22).

Match 24199448 du 21.11.21 St Julien 2 – St Sérotin Départemental 4 Challenge gr A

La commission,

- reprend sa décision en date du 18 novembre 2021,
- donne ce match à jouer le 30 janvier 2022 sur les installations de St Sérotin (les installations de St Julien étant impraticables).

Match 24199453 du 28.11.21 St Sérotin – Pont Sur Yonne 2 Départemental 4 Challenge gr A

Demande d'inversion de match du club de St Sérotin en date du 22 novembre 2021.
La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match le 28 novembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de St Sérotin.

Match 24199549 du 28.11.21 Seignelay 1 – Serein AS 2 Départemental 4 Challenge gr B

Courriel du club de Seignelay en date du 23 novembre 2021.

La commission,

- prend note de l'arrêté municipal de la commune de Seignelay en date du 24 novembre 2021,
- prend note de la réponse du club de Serein AS en date du 24 novembre 2021,
- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 28 novembre 2021 à 12 h 00 sur les installations de Pontigny.

Match 2419958 du 28.11.21 Toucy 3/Saints 1 – Coulanges La Vineuse 2 Départemental 4 Challenge gr C

Demande de report de match du club de Coulanges La Vineuse en date du 22 novembre 2021.
La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 5 décembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Saints.

Monsieur Barrault n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 2199581 du 28.11.21 Asquins Montillot 2 – St Sauveur Départemental 4 Challenge gr C

Demande de de report de match du club d'Asquins Montillot en date du 16 novembre 2021.
La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 30 janvier 2022.

Calendrier U18 Départemental 1 – phase 2

Courriel du club d'Appoigny en date du 23 novembre 2021.

La commission, pour l'équité et harmonisation du championnat, modifie le calendrier U18 départemental 1 comme suit :

- match 24190760 du 04.12.21 Auxerre Stade – Appoigny : inverse la rencontre et donne ce match à jouer sur les installations d'Appoigny,

Concernant la demande du club de Paron FC pour ne pas jouer de match le 18 décembre 2021 (1^{ère} journée de vacances), la commission demande à ce club de jouer ce match un mercredi ou en semaine en obtenant l'accord écrit du club adverse.

Rappel au club de Paron FC que la journée 3 en futsal régional U18 se déroulera entre le samedi 18 et jeudi 23 décembre 2021.

Match 24098565 du 27.11.21 UF Tonnerrois – Toucy/Diges.Pourrain U18 Départemental 2 gr C

Courriel du club de Toucy en date du 22 novembre 2021.

La commission, sans la demande officielle du club de l'UF Tonnerrois, maintient ce match le 27 novembre 2021 à 15 h 30 sur les installations de Chassignelles.

- rappelle au club de l'UF Tonnerrois que pour tous reports de match ou changements d'horaire, terrains, il faut utiliser le document officiel ou faire la demande sur footclubs.

La prochaine demande ne sera pas traitée si le document officiel n'est pas utilisé.

Match 24098566 du 27.11.21 Magny/Avallon FCO – Auxerre Sp Citoyen U18 Départemental 2

Demande d'inversion de match du club de Magny en date du 22 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 27 novembre 2021 à 18 h 00 sur les installations du complexe RY Aubin à Auxerre.

Match 24059230 du 27.11.21 Joigny – Cerisiers U15 Départemental 2 gr B

Courriel du club Joigny en date du 24 novembre 2021 : demande de changement d'horaire suite à l'occupation des installations de Joigny.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 27 novembre 2021 à 13 h 30 sur le terrain synthétique de Joigny.

Match 24059245 du 27.11.21 Serein AS/Varennes – Avallon FCO/Magny U15 départemental 2 gr C

La commission, vu les courriels des deux clubs,

- donne ce match à jouer le 27 novembre 2021 à 15 h 00 sur les installations du club de Varennes.
- rappelle aux clubs de Serein AS et Varennes que pour tous reports de match ou changements d'horaire, terrains, il faut utiliser le document officiel ou faire la demande sur footclubs.

La prochaine demande ne sera pas traitée si le document officiel n'est pas utilisé.

Match 24059259 du 27.11.21 Courson/Andryes – Aillant U15 Départemental 2 gr D

Courriel du club d'Andryes en date du 23 novembre 2021 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 27 novembre 2021 à 15 h 30 sur les installations de Vermenton (club faisant partie de l'entente).

Match 24059275 du 27.11.21 Auxerre Stade 2 - Appoigny U15 Départemental 2 gr E

Demande de report de match du club d'Appoigny en date du 23 novembre 2021.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à la date du 27 novembre 2021 à 15 h 30 sur les installations de l'Arbre Sec à Auxerre.

Match 24076260 du 27.11.21 Fontaine La Gaillarde – Sens Jeunesse 2 U13 Départemental 3 gr B

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- donne ce match à jouer le 27 novembre 2021 à 11 h 15.

- rappelle au club de Fontaine La Gaillarde que pour tous reports de match ou changements d'horaire, terrains, il faut utiliser le document officiel ou faire la demande sur footclubs.

La prochaine demande ne sera pas traitée si le document officiel n'est pas utilisé.

Match 24076214 du 27.11.21 Avallon FCO 3 – St Bris/Coul.Vineuse U13 Départemental 3 gr

Demande de report de match du club d'Avallon FCO en date du 23 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 décembre 2021.
Monsieur Barrault n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 24076213 du 27.11.21 Courson – Avallon FCO U15 F U13 Départemental 3 gr E

Courriel du club d'Avallon FCO en date du 24 novembre 2021 : demande de changement d'horaire.

La commission, sans l'accord écrit du club de Courson, maintient ce match le 27 novembre 2021 à 10 h 00 sur les installations de Courson.

Match 24076215 du 27.11.21 Arcy/Asquins Montillot – E.C.N. U13 Départemental 3 gr E

Courriel du club d'Arcy Sur Cure en date du 24 novembre 2021 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 27 novembre 2021 à 10 h 00 sur les installations de Vermenton (club faisant partie de l'entente).

Courriel du club de Gron Véron en date du 24 novembre 2021

La commission prend note que toutes les équipes du club de Gron Véron (seniors, féminines, jeunes) se jouent sur les installations de VERON et ce jusqu'à la fin des travaux du terrain de Gron.

5. Feuilles de matchs informatisées

Match 23739537 du 14.11.21 Magny 2 – Fleury La Vallée Départemental 2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport de l'arbitre Mr Ahouissoussi,

- prend note de la réception de la feuille de match papier établie par le club de Magny,
- redemande au club de Fleury La Vallée de remplir la partie leur concernant et de la transmettre à l'arbitre, Mr Ahouissoussi pour signature,
- demande à Mr Ahouissoussi de transmettre la feuille de match dûment remplie pour mardi 30 novembre 2021, date impérative.
- Amende 40 € au club de Fleury La Vallée pour non envoi de document demandé dans les délais impartis (amende 5.26).

Match 24199577 du 21.11.21 Sens Jeunesse 3 – Sens Sporting Club Départemental 4 Challenge gr A

La commission, vu le rapport informatique, les explications du club de Sens Jeunesse,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Sens Jeunesse 3 = 3 / Sens Sporting Club = 10,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24199548 du 21.11.21 Seignelay – Aillant 2 Départemental Challenge 4 gr B

La commission, vu le rapport informatique, les explications du club de Seignelay,

- réceptionne la feuille de match papier,

- enregistre le résultat : Seignelay = 1 / Aillant 2 = 8,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24199577 du 21.11.21 St Fargeau 2 – Asquins Montillot Départemental 4 Challenge gr C

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : St Fargeau 2 = 5 / Asquins Montillot 2 = 0,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24190753 du 20.11.21 Joigny – Paron FC U18 Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Joigny = 6 / Paron FC = 1,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24098563 du 20.11.21 Toucy/Diges.Pourrain – Champs/Coul.Vineuse 2 U18 département 2 gr C

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Toucy/Diges.Pourrain = 4 / Champs/Coul.Vineuse 2 = 1,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24098561 du 20.11.21 Courson/Clamecy – UF Tonnerrois U18 départemental 2 gr C

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Courson/Clamecy = 0 / UF Tonnerrois = 11,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24059212 du 20.11.21 Paron FC 2 – Sens Jeunesse 2 U15 Départemental 2 gr A

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Paron FC 2 = 1 / Sens Jeunesse 2 = 0,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24059211 du 20.1.21 St Clément/Malay 2 – Font.Gaillarde/Sens FP U15 Départemental 2 gr A

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : St Clément/Malay 2 = 0 - Font.Gaillarde/Sens FP = 13,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24059226 du 20.11.21 GJ Armançon – Joigny 2 U15 Départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : GJ Armançon = 0 – Joigny 2 = 8,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24059227 du 20.11.21 GJ Sens 3 – Mt St Sulpice/Brienon U15 Départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : GJ Sens 3 = 1 – Mt St Sulpice/Brienon = 3,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24059240 du 20.11.21 Avallon FCO – Champs/Coul.Vineuse U15 Départemental 2 gr D

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Avallon FCO = 4 – Champs/Coul.Vineuse = 3,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24059241 du 20.11.21 Chablis – Serein AS/Varennnes U15 Départemental 2 gr C

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Chablis = 2 – Serein AS/Varennnes = 6,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24059256 du 20.11.21 St Georges/Venoy – Auxerre Sp Citoyen U15 Départemental 2 gr D

La commission, vu le rapport informatique,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : St Georges/Venoy = 1 – Auxerre Sp Citoyen = 3,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende mais rappel au club qu'il faut transmettre le constat d'échec de la FMI avec l'envoi de la feuille de match.

Match 24059255 du 20.11.21 Toucy/Diges.Pourrain – Courson/Andryes U15 Départemental 2 gr D

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Toucy/Diges.Pourrain = 7 – Courson/Andryes = 0,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24059257 du 20.11.21 Charny/Bléneau – Aillant U15 Départemental 2 gr D

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Charny/Bléneau = 3 – Aillant = 5,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24059271 du 20.11.21 Auxerre Stade 2 – Chevannes/Charbuy U15 Départemental 2 gr E

La commission, vu le rapport informatique,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : St Georges/Venoy = 1 – Auxerre Sp Citoyen = 3,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende mais rappel au club qu'il faut transmettre le constat d'échec de la FMI avec l'envoi de la feuille de match.

Match 24076350 du 20.11.21 Chevannes – Monéteau/Venoy U13 Départemental 2 gr E

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Chevannes = 6 – Monéteau = 4,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende mais rappel au club qu'il faut transmettre le constat d'échec de la FMI avec l'envoi de la feuille de match.

Match 24076244 du 20.11.21 Auxerre Stade 3 – Auxerre Rosoirs U13 Départemental 3 gr D

La commission, vu le rapport informatique,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Auxerre Stade 3 = 6 – Auxerre Rosoirs = 3,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 24076208 du 13.11.21 Avallon FCO – Arcy/Asquins Montillot U13 Départemental 3 gr E

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note du courriel du club d'Asquins Montillot en date du 23 novembre 2021,
- attendu que ni le club d'Asquins Montillot et d'Arcy/Cure non préparés la composition de leur équipe et par conséquent ne la pas transmise via la tablette,
- confirme l'amende de 46 € au club d'Asquins Montillot pour absence de transmission d'équipe (amende 13.3)

6. Questions diverses

Match 23739667 du 21.11.21 Sens Jeunesse – Migennes 2 Départemental 2 gr A

Courriels du club de Migennes en date des 22, 23 et 24 novembre 2021.

La commission,

- prend note des différentes pièces au dossier
- précise au club de Migennes :
 - qu'un problème informatique a dû survenir pour cette rencontre
 - mais que le joueur concerné a participé aux rencontres précédentes du club,
 - et qu'aucun autre club de ce groupe n'a rencontré le problème évoqué.

Match 23752787 du 14.11.21 Sens Jeunesse 2 – St Julien Du Sault Départemental 3 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de courriel du club de St Julien du Sault en 19 novembre 2021,
- reprend le dossier,
- prend note du rapport de l'arbitre officiel, Mr Guicheteau, qui confirme que les joueurs ne présentant pas de pass-sanitaire, non pas participés à la rencontre,
- par conséquent classe le dossier et enregistre le résultat : Sens Jeunesse 2 = 2 / St Julien Du Sault = 5,
- rappelle au club de Sens Jeunesse que les pass-sanitaires sont obligatoires pour les joueurs et dirigeants inscrits sur la feuille de match.

Match 23740010 du 21.11.21 St Bris 2 – Serein AS Départemental 3 gr B

Courriel du club de St Bris en date du 21 novembre 2021 signalant l'absence de l'arbitre désigné

La commission prend note de ce courriel et note que l'arbitre désigné était indisponible pour cette date, transmet à la C.D.A.

Match 23800609 UF Tonnerrois 2 – Arcy Sur Cure Départemental 3 gr C

Courriel des clubs de l'UF Tonnerrois et Arcy Sur Cure en date des 22 et 23 novembre 2021 signalant l'absence de l'arbitre désigné.

La commission prend note de ces courriels et note que l'arbitre désigné était indisponible pour cette date, transmet à la C.D.A.

Match 24098556 du 06.11.21 Champs/Coul.Vineuse 2 – Varennes/Serein AS U18 Départemental 2 gr C

La commission,

- prend note de la réponse de Champs sur Yonne en date du 10 novembre 2021,
- prend note de la non réponse reçue du club de Varennes,
- prend note que Mr Landrier a officié comme délégué pour cette rencontre,
- enregistre le résultat : Champs/Coul.Vineuse 2 = 0 – Varennes/Serein AS = 9,
- Amende 40 € au club de Varennes pour non envoi de document demandé dans les délais impartis (amende 5.26).

Mail 24076257 du 20.11.21 Charmoy – Sens Franco Portugais U13 Départemental 3 gr B

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 22 novembre 2021.

La commission,

- demande au club de Charmoy de communiquer le résultat de cette rencontre par écrit, et ce pour le mardi 30 novembre 2021, date impérative.

7. Rappel

Définition du PASS SANITAIRE :

La présentation du Pass Sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes majeures à partir du 10 août 2021 et du 1^{er} octobre 2021 pour les mineurs de 12 à 17 ans comme prévu dans la loi

Pour que le PASS SANITAIRE soit valide lors du contrôle, il y a 5 possibilités:

⇒ Soit avoir une attestation de vaccination à condition que la personne dispose d'un schéma vaccinal complet :

- o Soit 7 jours après la 2^{ème} injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- o Soit 4 semaines après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Janssen) ;
- o Soit 7 jours après l'injection pour les vaccins chez la personne ayant eu la Covid-19

⇒ Soit avoir réalisé un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé ou TAG (test antigénique) 3 jours maxi avant le jour du match, dont le résultats'est avéré négatif.

La problématique de la faisabilité des tests et de l'obtention des résultats doit être pris en compte le plus tôt possible par les clubs pour s'assurer que les résultats seront obtenus au plus tard H-2 avant le coup d'envoi du match.

Exemple : Match du Dimanche = Test réalisé Jeudi – Vendredi ou Samedi

⇒ Soit avoir un résultat d'un test RT-PCR POSITIF attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.

⇒ Soit avoir un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

⇒ **Soit avoir réalisé un Auto-test supervisé et validé par un professionnel de santé générant un QR code, dont le résultat s'est avéré négatif.**

Fin de réunion à 18 h 45.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance
Didier Schminke